

Ajaccio, le 15 janvier 2021

Communiqué de presse

La vaccination contre la Covid-19 en Corse en janvier

La 1^{ère} phase de vaccination a débuté en Corse le 6 janvier pour les publics prioritaires définis par les autorités sanitaires.

Au 14 janvier, 1436 personnes avaient reçu la 1^{ère} dose du vaccin Pfizer dans notre région. Aucun effet indésirable n'a été signalé.

La campagne de vaccination se poursuit et s'ouvrira dès le 18 janvier prochain à **l'ensemble des personnes de plus de 75 ans** et aux personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 (ordonnance médicale nécessaire)

**1 436 primo vaccinés en
Corse au 14/01**

Quel vaccin est utilisé ?

A ce stade, **2 vaccins** ont reçu **une autorisation de mise sur le marché (AMM)** délivrée par l'Agence européenne du médicament. La stratégie vaccinale s'adapte à cette arrivée progressive sur le marché.

En Corse, seul le vaccin Pfizer-Biontech est disponible, le vaccin Moderna ayant été réservé aux régions dans lesquelles l'épidémie est la plus active.

Ces deux vaccins protègent des formes graves, mais en l'état des connaissances on ne sait pas encore s'ils empêchent la contagiosité. Le maintien des gestes barrières est donc indispensable.

Le vaccin ASTRAZENECA, dont la conservation est moins contraignante, arrivera en France en février, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché.

La logistique en Corse

Le niveau national déclenche les commandes directement auprès de Pfizer qui livre les deux centres hospitaliers d'Ajaccio et Bastia. Ces derniers ont été dotés d'un super congélateur pour conserver les vaccins à -80 °. La logistique s'organise à partir de ces deux établissements pivots qui alimentent ensuite les centres de vaccination et les autres établissements et prioritairement les EHPAD, FAM et MAS.

Les doses sont décongelées puis conservées entre 2° et 8° pendant leur transport et durant leur conservation sur les sites de vaccination. Elles peuvent ensuite être utilisées pendant 5 jours.

Le transport, qui garantit le respect de la chaîne du froid, est assuré soit par le centre hospitalier soit par un prestataire.

**26 156 doses pour la Corse
d'ici février**

Sont éligibles à la vaccination :

A la liste des personnes prioritaires établie début janvier,

- Les résidents en EHPAD et USLD,
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation ;
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants ;
- Les personnes en situation de handicap vulnérables hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés ;
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), y compris les professionnels libéraux, les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans et / ou des comorbidités;

S'ajoute à partir du lundi 18 janvier,

**38 657 personnes de plus
de 75 ans en Corse**

- **les personnes âgées de plus de 75 ans**
- **Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19** disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner. Il s'agit de personnes :
 - Atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
 - Atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
 - Transplantées d'organes solides ;
 - Transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
 - Atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ;
 - Atteintes de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
 - Atteintes de trisomie 21.

Une offre de proximité : ouverture progressive de 13 centres de vaccination sur le territoire

**13 centres de vaccination
ouverts d'ici le 25 janvier**

La mobilisation de l'ensemble des acteurs (professionnels libéraux et hospitaliers, communes, grossiste répartiteur, équipes de l'ARS) permettra d'ouvrir **13 centres de vaccination entre le 18 et le 25 janvier** répartis sur l'ensemble du territoire. L'ARS de Corse a souhaité privilégier une offre de proximité, tout en la rendant compatible avec les contraintes logistiques d'approvisionnement et de conservation des vaccins. Cette articulation ne permet pas, malgré un nombre conséquent de doses reçues et même à flux tendu, de vacciner tout le monde tout de suite. Ainsi il est probable que les délais de rendez-vous soient allongés. Chaque centre de vaccination adapte le nombre de créneaux de rendez-vous au nombre de doses allouées par l'ARS.

Et ensuite ?

Selon le calendrier national, une 2^{ème} phase commencera en février avec le vaccin Astrazeneca (si AMM) Tous les centres de vaccination ne conserveront pas les mêmes horaires d'ouverture.

Volontaires pour vacciner ?

Vous êtes médecin ou infirmier (libéral, salarié ou retraité) et vous souhaitez prêter main forte pour cette campagne de vaccination ? Faites-vous connaître auprès des centres de vaccination !

Où et comment se faire vacciner en Corse ?

Votre médecin traitant est votre interlocuteur privilégié pour répondre à vos questions et vous délivrer une information complète sur la vaccination, ses bénéfices attendus et ses risques d'effets secondaires. Parlez-en avec lui !

Une prise de rendez-vous obligatoire

Les caisses d'assurance maladie adresseront dans les prochains jours des bons aux personnes de plus de 75 ans, en commençant par les personnes ayant des comorbidités (celles-ci sont connues car l'assuré bénéficie d'une ALD pour sa pathologie). **Sans attendre la réception du bon, vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous dans le centre de vaccination le plus proche de chez vous :**

- ✓ en ligne via le site **Doctolib Vaccination**
- ✓ par téléphone en appelant l'un des centres suivants **à partir du lundi 18 janvier**

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	TÉLÉPHONE
CORSE DU SUD	
AJACCIO	
Centre des Salines (CH Ajaccio)	04 95 29 67 00
Espace Diamant (centre communal)	04 95 50 40 80
SARROLA-CARCOPINO (ouverture du centre le 25/01) Baléone (collectif de professionnels de santé)	A venir
GRAVONA Plaine de Peri	04 95 25 81 91
SARTENE	04 95 77 95 13
CARGESE (ouverture du centre le 25/01)	04 95 51 78 00
PORTO VECCHIO	07 78 05 51 10
HAUTE CORSE	
BASTIA	
Théâtre de Bastia (centre communal) / Maison de santé Erbajolu le samedi après midi	Semaine : 04 95 55 97 67 Samedi : 07 67 63 06 67
CH Bastia (Falconaja)	04 95 59 18 32
CORTE	06 85 95 60 53
CPTS BALAGNE CH CALVI / MSP ILE ROUSSE	07 50 63 06 63 / 06 40 47 94 14
PLAINE ORIENTALE Nord (Moriani) Sud (Migliacciaru /Prunelli di Fiumorbu)	04 95 60 40 21 04 95 37 63 55

La liste actualisée sera publiée sur www.corse.sante.fr

Comment se déroule la vaccination ?

Une consultation pré-vaccinale est effectuée par le médecin, sur la base d'un questionnaire permettant d'écartier une éventuelle contre-indication. Le consentement éclairé de la personne est aussi recueilli à ce moment-là.

Sans contre-indication, l'injection peut alors être réalisée par un infirmier. Il s'agit d'une piqure intramusculaire, la plupart du temps réalisée dans le bras.

Avant de repartir, vous devrez patienter 15 minutes pour s'assurer de l'absence de réaction allergique grave.

Pourquoi 2 injections de vaccins ?

La 1^{ère} vaccination induit une réponse immunitaire, mais cela reste une protection partielle. La 2nde injection permet de renforcer cette immunité et de faire que la protection soit bien plus forte. Le rendez-vous pour la 2nde injection vous sera donné par le centre de vaccination lors de votre 1^{ère} consultation.

Après la vaccination :

Une fois vacciné, il faudra continuer à porter un masque et respecter les gestes barrières

En effet, en l'état des connaissances, les vaccins disponibles aujourd'hui réduisent la sévérité des symptômes (c'est-à-dire qu'ils protègent des formes graves) mais pas la contagiosité. Concrètement, même vacciné, on peut attraper le virus et contaminer d'autres personnes. Le maintien des gestes barrières reste donc essentiel.

Puis-je ressentir des effets secondaires ?

Comme après toute vaccination, vous pouvez ne rien ressentir ou observer des effets secondaires. Il peut s'agir d'une douleur au point d'injection, d'une réaction cutanée (rougeur), d'un œdème, de maux de tête, de fatigue ou de fièvre.

Ces effets secondaires sont désagréables mais ils ne sont pas graves et disparaissent spontanément après quelques jours.

Selon l'intensité et la tolérance de ces effets secondaires, n'hésitez pas à contacter votre médecin traitant ou le 15 en cas d'urgence.

Tout savoir sur la vaccination : www.vaccination-info-service

